



Salle Du Haut

Salle Du Bas

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DE SAINT-HOSTIEN

Entre

Mairie De Saint Hostien
Le bourg
43260 Saint Hostien

Et l'utilisateur

Habitant Saint-Hostien

Association Saint-Hostien

Extérieur

Nom du Demandeur :

Raison Sociale ou Association :

Qualité du Demandeur :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone (fixe et/ou portable) :

Adresse électronique :

Nature de la manifestation (descriptif détaillé) :

Date de la Manifestation : Nombre de personnes :

***Le présent contrat a pour objectif de permettre l'utilisation des installations pour la satisfaction pleine et entière de tous, tout en veillant scrupuleusement au respect du matériel et des lieux mis à disposition.
Chaque utilisateur doit avoir conscience que le règlement ne cherche, en aucune façon, à limiter la liberté d'évolution dans les installations mais au contraire à préserver la qualité de celles-ci dans le temps.***

CARACTÉRISTIQUES DE LA LOCATION

Le présent contrat est établi pour une location portant sur la période suivante :

Duh.....au.....h.....

Au profit de

(Nom de l'occupant : particulier ou association)

Nature de la manifestation :

A-Préalablement à l'utilisation des locaux, l'organisateur reconnaît :

* avoir souscrit une assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition ; cette police portant le n° a été souscrite le.....
Après de..... **(Attestation annexée au présent contrat)**

* avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, ainsi que les consignes spécifiques données par le service Incendie.

*avoir procédé avec les services de l'exploitant à une visite de l'établissement et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés, et avoir constaté avec ces services l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés....) et pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

*Avoir reçu de l'exploitant une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement (*Voir fiche explicative mise à disposition dans la salle*).

En cas d'urgence, l'utilisateur devra contacter la Mairie au 04 71 57 60 83 pendant les horaires d'ouverture ou le 06 31 96 56 21.

B - Au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition, l'organisateur s'engage :

- * à en assurer le gardiennage ainsi que celui des voies d'accès ;
- * à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées ;
- * à faire respecter les règles de sécurité par les participants.
 - *à réparer ou à indemniser l'établissement ou la collectivité locale pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées.

C-Montant de la location :

- 200 € (deux cent euros) Location de la salle du haut aux particuliers qu'ils soient résidents ou non de la commune .
- 80 € (quatre-vingt euros) Location de la salle du bas qu'ils soient résidents ou non de la commune .
- Gratuite pour les associations de la commune dans l'exercice normal et habituel de leurs activités

Les réunions des bureaux des associations de la commune se feront dans la salle du bas sauf dans le cadre de l'assemblée générale ou si le nombre de participants n'est pas compatible avec la capacité de réception de la salle du bas.

Entreprises et associations extérieures (Hors week end)

- 12€ (douze euros) de l'heure. Location de la salle du haut pour les entreprises et associations extérieures à la commune HORS WEEK END.
- 12€ (douze euros) de l'heure. Location de la salle du bas pour les entreprises et associations extérieures à la commune HORS WEEK END.

Option Ménage sol :

- 100€ (cent euros)

Deux chèques de caution à l'ordre du Trésor Public :

- Une caution de **500 €** pour dégradation des biens mobiliers et immobiliers,
- Une caution de **100 €** pour défaut de nettoyage constaté.

Chauffage : du 15/10 au 15/04 :

- 30€ (trente euros) pour la salle du haut.
- 20€ (vingt euros) pour la salle du bas.

D-Responsabilité :

L'organisateur devra se conformer aux prescriptions et règlements en vigueur notamment en ce qui concerne la sécurité, la salubrité de sorte que la mairie ne puisse faire l'objet d'aucune poursuite, ainsi qu'au règlement intérieur de la salle communale joint au présent contrat de location. L'organisateur certifie en signant le présent contrat qu'il a pris connaissance des différentes règles de l'utilisation des locaux et s'engage à les respecter et les faire respecter.

L'organisateur est responsable du bon déroulement de la manifestation ainsi que de l'application des consignes sanitaires en vigueur pour la location de salle ERP de type L et s'y engage en signant l'acte d'engagement ci-joint.

(Faire précéder la signature de la mention « *lu et approuvé, bon pour accord dans les termes ci-dessus* » et parapher chaque page).

Le demandeur,

Le représentant de la mairie,

Fait en deux exemplaires originaux, à Saint Hostien, le _____